

L'écho marmanhacois

2d semestre 2026

Numéro 18

P.4 — Nouvelle équipe municipale

P.6 — Budget : explications et prévisions

P.18 — L'écho des Gambadous

P.22 — Parole aux associations

VALLEE DES POETES
MARMANHAC

PR

Édito

Bonjour à toutes et tous,

Quelques mois se sont écoulés depuis les élections municipales, et c'est avec un réel plaisir que nous nous adressons à vous pour ce premier bulletin de la mandature.

Ce premier édito, comme les prochains, se veut collectif, pensé pour porter la parole d'une équipe plutôt que celle d'une seule voix.

— Les premiers mois

Depuis notre installation, le travail ne s'est pas arrêté. La plupart des conseillers et conseillères n'étant pas présents lors du précédent mandat, notre première action a été de **prendre connaissance du fonctionnement d'une municipalité, de ses règles, de ses devoirs et des responsabilités qui en découlent.**

Ce n'est pas une chose innée, et la formation se poursuivra dans la durée, afin de monter en compétences au fil du temps. Ces savoirs ont pour vocation à être partagés et compris par le plus grand nombre. C'est pourquoi nous nous engageons, au fil des mois à **vulgariser les grands principes qui régissent notre commune**, de l'urbanisme au social, en passant par l'état civil et le budget.

Le budget, justement, a été la seconde étape. Pour cette année, il s'appuie sur les grandes orientations tracées l'an dernier, afin de finaliser les travaux en cours. Quelques ajustements ont toutefois été faits, notamment en donnant une place plus importante au soutien de nos associations et aux initiatives collectives.

Nous avons également engagé, par le biais de la commission vie participative, une réflexion de fond sur notre mode de gouvernance. Notre objectif est clair : construire un fonctionnement plus participatif, où les habitants ne sont pas seulement informés, mais associés aux décisions qui les concernent. Cela prendra du temps, mais les premières pierres sont posées. Nous prévoyons de tenir les premiers cafés citoyens à l'automne.

De son côté, la commission travaux a travaillé sur une remise à plat complète des chantiers en cours et à venir, pour y voir clair, prioriser et avancer avec méthode plutôt que dans l'urgence. Les chantiers futurs seront bien entendu à discuter ensemble pour définir les priorités.

— Préparons l'avenir

Un dossier longtemps repoussé a été rouvert : celui du foyer. La réflexion a repris, afin de ne pas prendre de retard. En effet, les travaux devront débuter au printemps 2027 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention obtenue : c'est un calendrier exigeant, que nous avons pleinement intégré dans notre feuille de route. Une fois les consultations menées auprès de l'architecte, nous reviendrons vers vous pour présenter les pistes de conception envisagées et vous permettre de donner votre avis, tant sur le projet que sur son budget.

Cette période nous a aussi confrontés à des difficultés nouvelles.

La fermeture de l'usine Combelle marque la fin d'une histoire quasi centenaire, celle d'un site devenu au fil du temps un véritable symbole pour notre commune, où tant de générations ont travaillé.

Cette page qui se tourne nous impose de réfléchir, sans précipitation et avec recul et concertation, à de nouveaux projets pour cette zone, qui se trouve au cœur de notre village. Une nouvelle histoire est à écrire, elle peut être commune, et elle ne doit pas oublier celle de ce site emblématique.

— Écoute, partage et collectif

Mais les difficultés ne doivent pas entacher les choses positives qui se passent dans notre commune.

La vie associative est riche et rythmée par de nombreuses manifestations. C'est pourquoi nous affirmons notre soutien aux bénévoles, véritables piliers de la vie de Marmanhac. Ils redonnent du dynamisme et de la convivialité à notre village, et nous sommes à leurs côtés pour les accompagner dans leurs projets.

Si ce soutien est financier, il est aussi et surtout humain : présence lors des AG et des manifestations, écoute active des besoins, participation à l'organisation d'événements, soutien logistique... une somme de petites choses qui facilite la vie des associations, et qui nous permettent de leur témoigner toute notre reconnaissance.

Enfin, nous tenons à nouer un dialogue de proximité avec chacune et chacun d'entre vous. Les petits soucis du quotidien méritent autant d'attention que les grands projets : n'hésitez pas à venir vers nous, à nous interpeller, à nous faire part de vos remarques, de vos projets, vos envies, vos problèmes... la mairie est un lieu d'écoute et de dialogue, ouvert à toutes et tous.

C'est toutes et tous ensemble, petit à petit, dans l'échange et l'écoute, que nous construirons le Marmanhac de demain, main dans la main.

- L'équipe municipale

L'équipe municipale, de gauche à droite : Aymeric Faivre, Fabien Pratz, Michel Loche, Caroline Ducorps, Elisa Duval, Emilie Monier, Jacques Gourdy, Mathieu Leclercq, Christiane Gaillard, Jean-Pierre Delrieu, Mélanie Clairet, Florence Gibert, Gwendoline Gamon, Pascal Delon, Bruno Bonnet



Équipe municipale

Nouvelle équipe, nouvelles commissions.

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, 8 commissions ont été créées, dont certaines qui n'existaient pas auparavant.

Notre objectif est d'avoir un village vivant où chacune et chacun est libre de participer activement à la vie de notre commune. Tous les conseillers peuvent participer à ces commissions, qui deviendront petit à petit participatives.

En plus du maire, l'équipe municipale a nommé deux adjoints, Christiane Gaillard à l'urbanisme et l'administration générale et Pascal Delon aux travaux, ainsi que deux conseillères déléguées, Emilie Monier aux affaires scolaires et Gwendoline Gamon à la vie participative et associative.

— Travaux et urbanisme

L'urbanisme est la partie chargée des espaces urbains, elle gère avec Aurillac Agglomération la mise en œuvre du PLUI. Elle intervient aussi sur les autorisations d'urbanisme, les acquisitions de terrain et l'application de la fiscalité et des aménagements.

La partie travaux concerne plus particulièrement la mise en œuvre et les aménagements au sein de la commune, ainsi que l'entretien des infrastructures.

Membres de la commission : Pascal (réfèrent travaux), Christiane (référente urbanisme), Florence, Jacques, Jean-Pierre, Mathieu, Michel

— Finances

La commission Finances est **chargée d'analyser et de préparer le budget communal**, en veillant à une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics. Elle examine les dépenses et recettes de la commune, et formule des recommandations au conseil municipal pour garantir l'équilibre financier de la commune

Membres de la commission : Christiane (référente), Aymeric, Bruno, Caroline, Élisabeth, Fabien, Florence, Jean-Pierre, Mathieu, Michel, Pascal

— Vie participative

La commission vie participative est une nouveauté du mandat 2026. Elle a pour objectif **d'associer davantage les habitants à la vie communale en favorisant les échanges**, l'écoute et la concertation autour des projets de la commune. Elle permet de recueillir les idées et propositions des Marmanhacois afin de construire ensemble l'avenir du village.

Membres de la commission : Gwendoline (référente), Aymeric, Caroline, Émilie.

— Affaires scolaires

La commission affaires scolaires a pour objectif **le suivi des questions liées à la vie scolaire et au fonctionnement des services associés** comme la cantine, les transports, le périscolaire.

Elle accompagne les projets éducatifs, veille aux bonnes conditions d'accueil des élèves et participe à l'amélioration du cadre de vie des enfants au sein de l'école de Marmanhac.

Membres de la commission : Émilie (référente), Aymeric, Jean-Pierre, Fabien

— Vie associative et lien social

Elle a pour mission de **soutenir et valoriser le tissu associatif local**, acteur essentiel de la dynamique communale.

Elle œuvre au renforcement du lien social en favorisant les échanges, les rencontres et les initiatives qui contribuent à la convivialité et au bien-vivre ensemble dans notre commune.

Membres de la commission : Gwendoline (référente), Aymeric, Bruno, Jacques, Mélanie, Michel

— Communication

La commission communication a pour mission d'**informer les habitants sur la vie de la commune, les projets municipaux et les événements locaux**.

Elle assure notamment la réalisation de l'Écho Marmanhacois, bulletin d'information communal, ainsi que le développement des différents supports de communication, comme l'application mobile intramuros, le site internet ou les réseaux sociaux afin de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants.

Membres de la commission : Aymeric (réfèrent), Christiane, Élis, Gwendoline

— Patrimoine et culture

La commission culture et patrimoine a pour mission de **renforcer la mémoire de notre commune en mettant en avant son histoire**, mais aussi montrer son potentiel culturel que ce soit dans les animations ou dans la mise en place de projets communs entre la mairie et les habitants.

Elle accompagne les projets, animations et manifestations culturelles de la commune, tout en contribuant à la mise en valeur du patrimoine local afin de le faire découvrir au plus grand nombre.

Membres de la commission : Élis (référente), Aymeric, Émilie, Fabien

— Chemins de randonnée

Première commission participative, composée d'élus et de citoyens bénévoles. Elle a pour mission de préserver, entretenir et valoriser le réseau de sentiers de la commune.

Elle veille à leur accessibilité, à leur balisage et à leur promotion, afin de permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel et les paysages de Marmanhac.

Membres de la commission (élus) : Bruno (réfèrent), Aymeric, Florence, Jacques, Pascal.

Non élus : Une quinzaine d'habitants et d'habitantes ont rejoint cette commission. Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à contacter la mairie ou le réfèrent.

Budget

Comprendre le fonctionnement d'un budget communal

Chaque année, le conseil municipal vote un budget. Mais à quoi sert-il, et comment ça marche ? Petit tour d'horizon pour toutes et tous, afin de mieux se l'approprier.

— Qu'est-ce qu'un budget communal ?

C'est un document qui prévoit, pour l'année, toutes les recettes (l'argent qui entre) et toutes les dépenses (l'argent qui sort) de la commune. La loi impose qu'il soit équilibré : on ne peut pas dépenser plus que ce qu'on prévoit de recevoir.

— D'où vient l'argent ?

Les recettes viennent principalement de trois sources :

- **Les impôts locaux** (taxe foncière notamment)
- **Les dotations de l'État**, qui aident les communes à financer leurs missions
- **Diverses subventions, redevances** (cantine, location de salles...) et emprunts

— Où va l'argent ? Deux grandes sections

Le budget se divise en deux parties :

1. La section de fonctionnement : c'est le quotidien. Salaires des employés municipaux, entretien des bâtiments, électricité, fournitures, contrats d'assurance... Ce sont les dépenses récurrentes.

2. La section d'investissement : ce sont les projets sur le long terme. Construction, réfection d'une route, achat de matériel... Ces dépenses créent ou améliorent le patrimoine communal.

L'excédent de fonctionnement (ce qu'il reste une fois les dépenses courantes payées) sert souvent à financer une partie des investissements.

— Le budget en chapitres

À l'intérieur du budget, **les dépenses sont regroupées par « chapitres »**, un peu comme des grandes catégories.

Il y a par exemple un chapitre pour les salaires du personnel, un autre pour l'entretien des bâtiments et les fournitures, ou encore un chapitre pour les achats de matériel. Cette organisation permet de voir facilement combien la commune dépense pour chaque grand poste, et de comparer d'une année à l'autre.

— Qui décide des orientations ?

Classiquement, l'équipe municipale prépare le budget suivant les besoins de la commune. Il est ensuite présenté, débattu puis voté par le conseil municipal, en général avant le 15 avril. Une fois voté, il est transmis à la préfecture et devient exécutoire.

Notre souhait serait que sur les prochaines années la population puisse prendre part à la réflexion autour du budget.

— Un contrôle rigoureux

Les comptes de la commune sont vérifiés chaque année par le comptable public (le trésorier), séparé du maire qui décide des dépenses. Cette séparation garantit la transparence et la bonne gestion de l'argent public.

— L'équilibre du budget

Le budget est voté pour être équilibré : **les dépenses prévues doivent correspondre aux recettes prévues, à l'euro près**. En théorie, cela veut dire que la commune pourrait tout dépenser jusqu'au dernier centime. Mais en pratique, comme dans un foyer, il est plus prudent de garder une marge de sécurité, pour faire face à une dépense imprévue en cours d'année.

Contrairement à un foyer ou une entreprise, une commune n'a pas de compte épargne où mettre cet argent de côté. Cette marge doit donc être répartie, sur le papier, dans les différents chapitres du budget. C'est pourquoi certains chapitres peuvent paraître élevés : cela ne signifie pas que tout sera dépensé, mais que la somme inscrite inclut aussi cette marge de précaution.

Augmenter cette marge présente aussi un intérêt : cela permet de provisionner pour des projets futurs. En dépensant moins que prévu en fonctionnement, la commune dégage un excédent plus important, qui peut ensuite être affecté à la section d'investissement pour financer des projets à venir, sans avoir recours à l'emprunt. C'est un mécanisme d'autofinancement classique.

— Marge budgétaire et trésorerie : deux choses différentes

Attention à ne pas confondre la marge budgétaire avec la trésorerie.

La marge budgétaire, c'est une notion sur le papier : on prévoit des dépenses inférieures aux recettes. Si elle n'est pas utilisée, elle vient grossir l'excédent de l'année suivante.

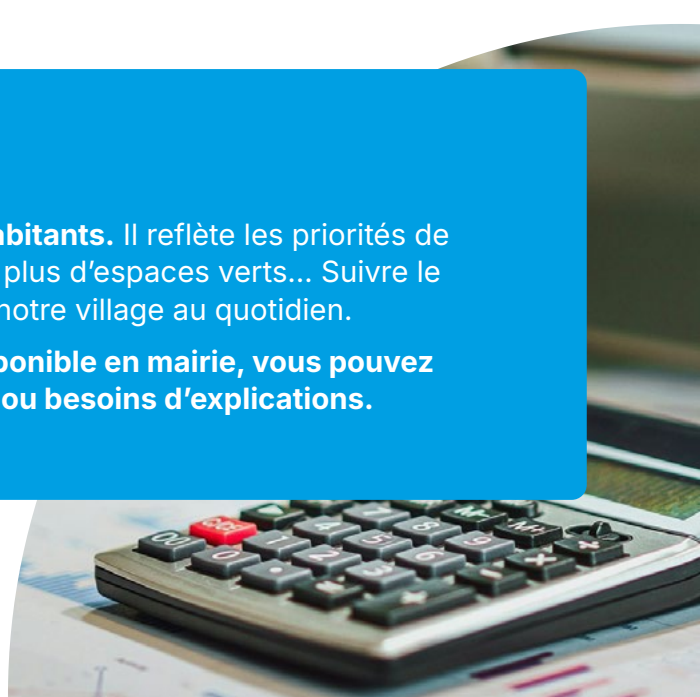
La trésorerie, c'est autre chose : c'est l'argent réellement disponible sur le compte de la commune, à un instant donné. Elle dépend des encaissements (impôts, dotations...) et des décaissements (paiements aux fournisseurs, salaires...), qui n'arrivent pas forcément au rythme prévu. Dans notre commune, on vise une trésorerie minimale d'environ 135 000 €, soit l'équivalent de deux mois de fonctionnement, afin de pouvoir absorber sans difficulté un retard de versement.

Maintenir ce niveau de trésorerie a un intérêt concret : **cela évite de devoir recourir à la ligne de trésorerie, un crédit de court terme** mobilisable auprès de la banque en cas de besoin ponctuel de liquidités, mais dont l'utilisation génère des frais et intérêts. Une trésorerie disponible suffisante permet donc à la commune de s'affranchir de ces charges supplémentaires.

Pourquoi s'y intéresser ?

Le budget communal, c'est l'argent de tous les habitants. Il reflète les priorités de l'équipe municipale : plus d'écoles, plus de routes, plus d'espaces verts... Suivre le budget, c'est comprendre les choix qui façonnent notre village au quotidien.

Le budget est consultable par toutes et tous. Disponible en mairie, vous pouvez prendre rendez-vous si vous avez des questions ou besoins d'explications.



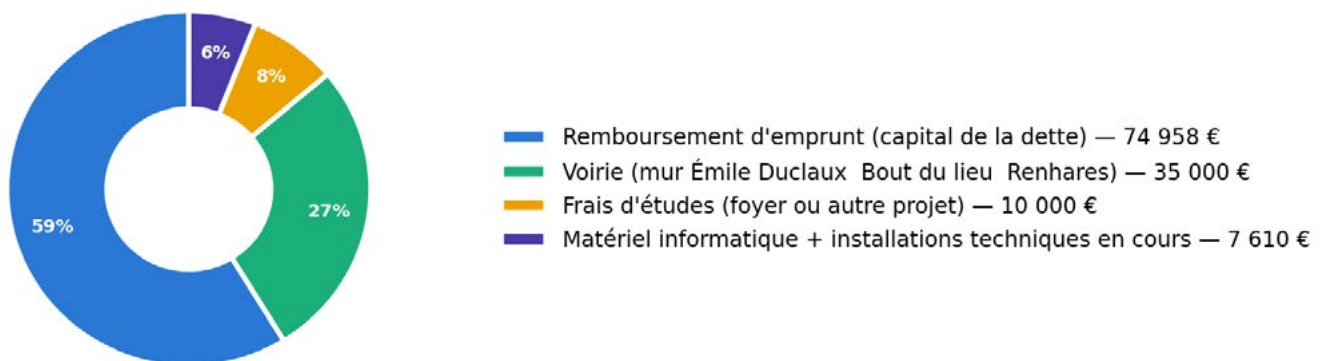
Budget

Le budget de la commune pour 2026

Pour cette année 2026, le budget reprend globalement les mêmes orientations que sur l'année 2025, le temps entre l'élection et le rendu du budget étant très court. Certains sujets ont cependant été revus : soutien aux associations augmenté, travaux de sécurisation routière et budget participatif.

Vous trouverez ci-dessous une vision simplifiée du budget, pour le comprendre dans sa globalité.

— Dépenses d'investissement (126 k€)

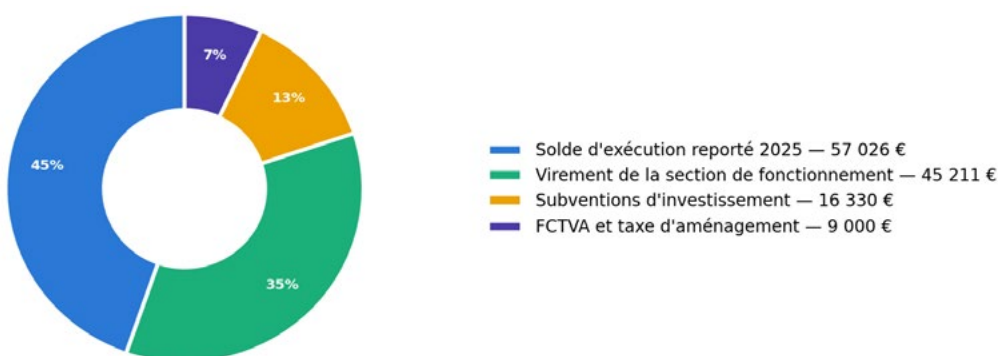


Remboursement d'emprunts — Remboursement des emprunts contractés pour les grands projets (Etaplou, salle de motricité...)

Voirie — Les différents projets de réfection de voirie prévus pour cette année

Matériel informatique et amortissement matériel — Renouvellement PC école, écran, provision en cas de panne (2,5k), Amortissements (5k)

— Recettes d'investissement (126 k€)



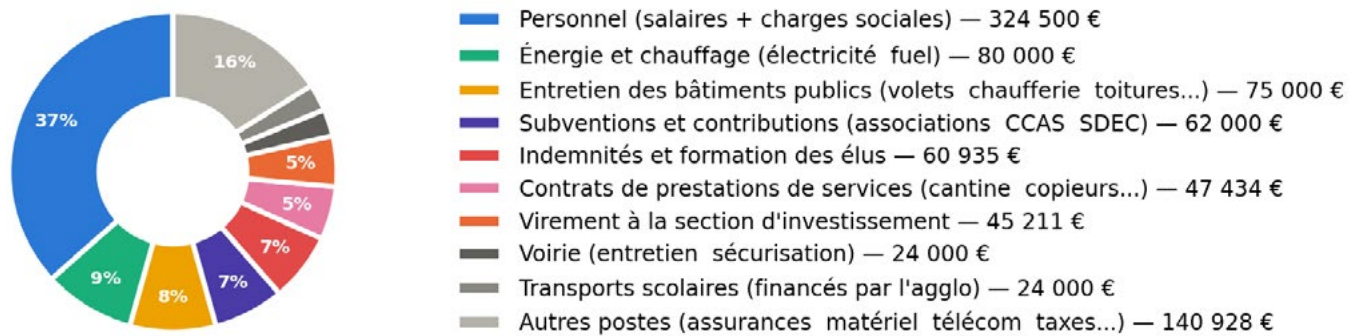
Solde d'exécution — Excédent de l'année 2025

Virement — Apport de la section investissement pour équilibrer les dépenses

Subventions d'investissement — État (9k), Département (7k)

FCTVA — Remboursement d'une partie de la TVA (8,5k)

— **Dépenses de fonctionnement (884 k€)**



Personnel — Comprend l'embauche d'un saisonnier durant la période estivale

Energie — Ensemble des charges énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Entretien des bâtiments — Entretien courant et chantiers signés en 2025 : mise aux normes de la chaufferie de la mairie (7k), toiture des ateliers (5k), toiture de l'école (5k), volets de la mairie (9k), peinture des fenêtres (4,5k)

Subventions — Associations (9k), Centre social (36k), Syndicat d'énergie (6,4k), CCAS (3k)
Budget participatif (5k)

Indemnités et formation des élus — Indemnités (46k max, réel 38k), Formation (5k), Déplacements exceptionnels et salons (2,5k), Cotisation retraite (2k)

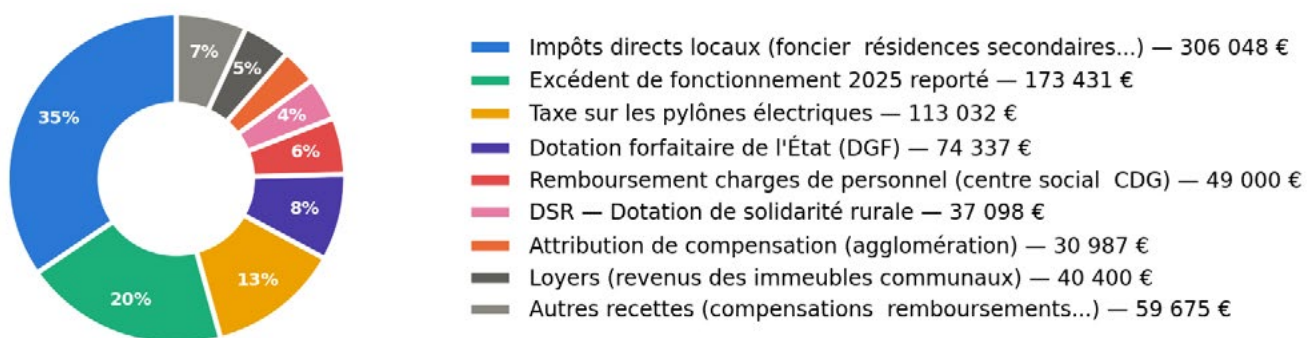
Contrats de prestations — Cantine (25k), Emprunts à court terme, copieurs, église, diagnostics...

Voierie — Enrobé à froid (6k), Sécurisation (10k), mur du canal (6k)

Transports scolaires — 24k (5,5k remboursés par Laroquevielle). L'agglo finance à hauteur de 80k

Autres postes — Dotations aux amortissements (20k), Assurances (12,5k), Maintenance (10k), Intérêts d'emprunt (9k), Télécommunication (8k), Formations agents (7k), Taxe foncière (6,5k), Fêtes cérémonie et budget participatif (6k), Études et diagnostics (5,5k) Budget libre école (3,7k), Fournitures, Fleurissement, Entretien véhicules (10k), Cotisations diverses...

— Recettes de fonctionnement (884 k€)

**Remboursement charges personnel** — Remboursement de la mise à disposition d'agents**Loyers** — Loyer d'habitation, Pouponnière et avances sur charges

Autres recettes — Compensation exonération de la taxe foncière (24k), Fonds de péréquation (11k), Dotations aux élus locaux (4,5k), Redevance cantine (10k), Remboursement transports Laroquevieille (5,5k), Fermage...

Travaux

Cette année, les travaux consistent en grande partie à finaliser les projets engagés tout en assurant l'entretien courant, aussi bien en centre bourg que dans les hameaux.

— Agents

Tonte, nettoyage, débroussaillage, peinture, curage, débouchage, etc. Des tâches aussi diverses que la commune est vaste. C'est pourquoi, pour l'été, nous avons fait le choix de recruter un saisonnier, Paul Toubert, afin d'assurer un service renforcé. Nous en profitons pour remercier nos agents, qui travaillent parfois dans des conditions difficiles, surtout en période de canicule.

— Voirie

Côté voirie, un **enrochement rue Emile Duclaux** va être refait, afin de sécuriser à la fois la route, fortement sollicitée, et l'habitation en contre bas. Des travaux pour faciliter l'**évacuation des eaux pluviales vont être réalisés au Bout du Lieu** et le **revêtement au croisement de Renharès**, prévu depuis longtemps, va être réalisé.

Sauf urgence, **les travaux de voirie seront dorénavant prévus dans un schéma pluriannuel**, ce qui permettra aux riverains d'avoir plus de visibilité et à la commune de les réaliser suivant ses contraintes budgétaires.

— Espace du canal

En fin de printemps, les agents ont nettoyé l'espace du canal, longtemps laissé à l'abandon. Ce nettoyage, qu'ils nous ont proposé de manière spontanée, a permis de se rendre compte du potentiel du lieu. **En temps de canicule, c'est un îlot de fraîcheur qui mérite d'être mis en valeur.**

Le lieu prend forme petit à petit et une réflexion sera menée avec les habitants pour l'aménager afin d'en faire un lieu de vie et de rencontre. Merci à Guy et Romain pour cette (re)découverte.

— Projets futurs

Si les ambitions ne manquent pas, elles devront faire l'objet de choix. Parmi les projets envisagés se trouvent la réfection du foyer, la couverture du terrain de pétanque, l'embellissement du centre bourg, la création d'itinéraires piétons sécurisés, la rénovation énergétique de l'école...

Comme promis lors de la campagne, nous proposerons à la population d'échanger sur ces sujets durant la fin d'année afin que chacun et chacune puissent se les approprier.



Services aux habitants

— Bennes métal et encombrants

La commune mettra à disposition des bennes de recyclage par l'entreprise TEIL le week-end des 18,19 et 20 septembre.

Comme chaque année, 2 bennes sont prévues :

- Une pour la ferraille
- Une pour les encombrants (déchets non dangereux en mélange)

Le coût de ces deux bennes était de 1100 € en 2025.

— Règles de dépôt

Certains déchets n'ont pas à être déposés dans ces bennes.

Si tel est le cas, comme cela se produit chaque année, leur tri est facturé à la commune.

Cela augmente la facture d'environ 20 % et ces dépôts non réglementaires sont verbalisables.

Merci de bien vouloir respecter strictement ces consignes.

S'il y a trop de débordements, la commune ne proposera plus ce service.

La déchetterie des 4 chemins n'est pas très loin, vous pouvez y déposer la plupart de vos déchets.

Renseignements sur : <https://www.aurillacagglo.fr/fr/dechetteries/>



CAHIER DES CHARGES- CONSIGNES D'ACCEPTATION DES DECHETS DE FERRAILLES

ACCEPTÉS

- Objets, pièces ou morceaux métalliques en acier, mis au rebut (sommier métallique, vélo sans les pneus, boîtes, séchoir, barbecue, grillage, outils, jantes sans pneus...)
- Métaux ferreux et non ferreux (aluminium, zinc, cuivre, fonte, etc.), outils...
- Mobilier en ferraille

SUR-FACTURATION

- Déchet présentant un risque d'explosion (aérosols, bouteilles/cartouches de gaz, corps creux, munitions, extincteurs, etc.),
- Récipients métalliques contenant des liquides ou des produits pâteux/solides (pots de peinture, etc.),
- Pneus (ex : les pneus des vélos doivent être retirés) / Jantes avec pneus,
- Mobiliers à dominance bois ou plastiques ou mousses (parasols, appareils de musculation, etc.),
- Déchets contenant des huiles, hydrocarbures (chaudières, etc.),
- Déchets radioactifs,
- D.E.E.E (écrans, imprimantes, unités centrales, réfrigérateurs, congélateurs, etc.)
- Grillage avec une quantité importante de déchets verts ou bois (piquets de clôture)

Tout déchet autre que de la ferraille

Révision PLUIH

Compte tenu des évolutions réglementaires apportées en particulier par la loi « Climat et Résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021, **Aurillac Agglomération a souhaité engager la révision générale de son PLUi-H.**

Ce nouveau document doit permettre de doter le territoire d'Aurillac Agglomération d'**un document d'urbanisme ambitieux, fédérateur et équilibré, respectant l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à l'horizon 2050.**

Lors de la séance du 30 septembre 2025, le conseil communautaire d'Aurillac Agglo a prescrit la révision général du PLUih

— Qu'est-ce que le PLUi-H ?

Le PLUi-H pour Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat est le **document qui organise l'aménagement du territoire d'Aurillac Agglomération**. Il définit où l'on peut construire, quels espaces doivent être protégés et comment le territoire doit se développer dans les années à venir.

Le volet Habitat précise quant à lui combien de logements doivent être créés, pour quels publics et dans quelles zones.

— Quels sont les objectifs de la nouvelle révision ?

La révision a pour objectif de **mieux préserver les sols tout en permettant au territoire de continuer à se développer de manière harmonieuse**. Elle cherche également à renforcer l'attractivité économique et à **assurer un développement équilibré entre les différentes communes**, afin que chacune puisse bénéficier des mêmes opportunités. La révision intègre également un objectif fort en matière de santé publique : il s'agit de favoriser un cadre de vie sain, inclusif et propice au bien-être de tous, en tenant compte des enjeux de santé dans la façon de concevoir et d'aménager le territoire.

La révision vise aussi à protéger l'agriculture, la biodiversité et la ressource en eau, et à valoriser le patrimoine rural, des éléments essentiels à la qualité de vie et à l'avenir du territoire. Enfin, elle doit permettre d'accompagner les transitions écologiques et énergétiques afin de préparer un développement plus durable et respectueux de l'environnement.

— Comment s'informer et participer ?

La révision générale du PLUi-H est ouverte à la participation du public. Chacun peut consulter un dossier de concertation en mairie ou à l'accueil de l'Agglomération (18 place de la Paix à Aurillac).

Une enquête en ligne sera mise en place pour recueillir l'expertise des usagers et des habitants du territoire sur des sujets qui les concernent au quotidien. Une mise en ligne des documents sur le site internet de l'Agglo permettra de tenir informés les habitants (aurillacagglo.fr).

Ils pourront également communiquer des observations à une adresse mail dédiée : plui@aurillacagglo.fr.

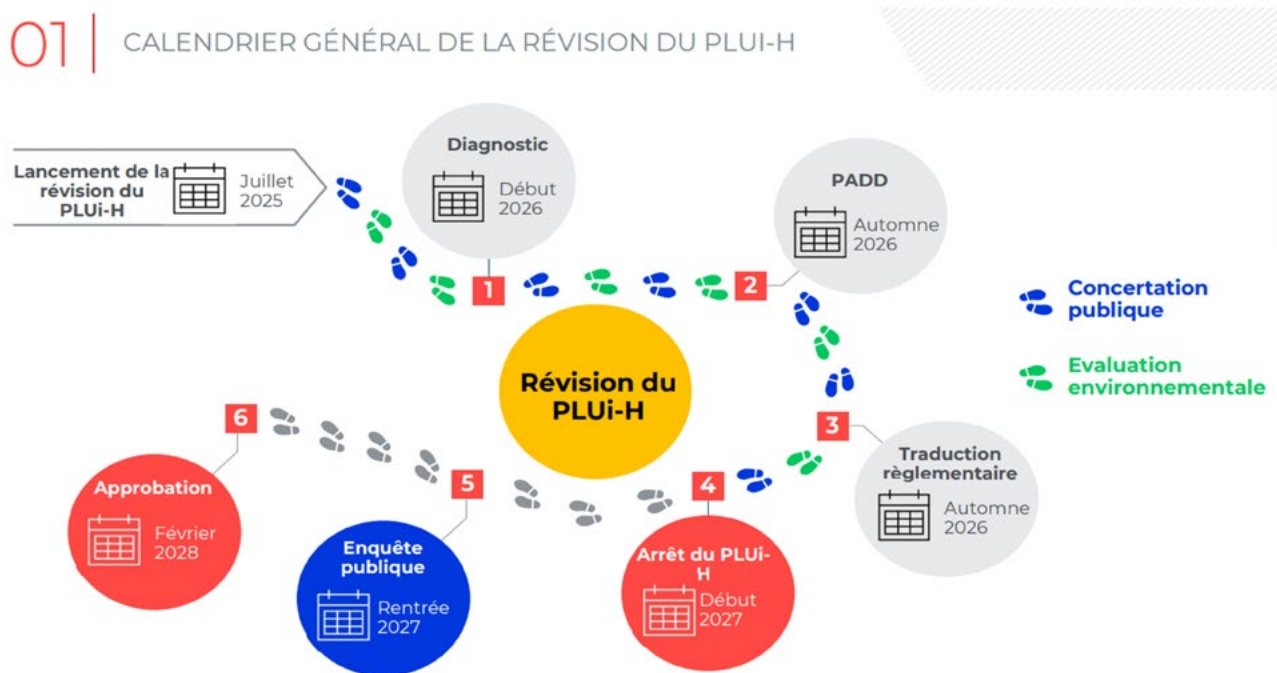
Enfin, des réunions publiques seront tenues aux grandes étapes de la procédure (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), règlement)

— Quel est le calendrier prévisionnel ?

La révision du PLUi-H est actuellement en phase de diagnostic.

- Une première rencontre avec les élus communautaires s'est tenue le 3 juillet afin d'échanger avec les maires sur les enjeux et projets communaux, leurs attentes et les réalités locales.
- Cette phase de diagnostic s'est poursuivie les 12, 13 et 20 novembre à travers des ateliers réunissant élus et partenaires, consacrés aux enjeux du développement économique, de l'attractivité, de la qualité de vie durable et de l'habitat.

Depuis l'élection de mars, une mise à jour des carnets communaux a été demandée à toutes les communes. Le calendrier initial sera donc probablement un peu décalé.



Une demande ? Un rendez-vous ?

Au niveau de la commune, si vous le souhaitez, vous pouvez transmettre par courrier ou courriel vos observations.

Vous pouvez également communiquer sur vos terrains, sur vos intentions de vente pour construire, sur d'éventuelles contraintes que vous avez pu constater au niveau du PLUiH actuel. Vous pouvez demander un rendez-vous avec l'adjointe à l'urbanisme en contactant la mairie.

Il est recommandé de faire les demandes au plus tôt.
Vos demandes seront toutes examinées.

Bruits de voisinage

L'été est là, les tondeuses ronronnent, les travaux reprennent... et c'est tout à fait normal ! Mais pour que chacun puisse profiter du calme de notre belle vallée, il est important de rappeler les horaires autorisés pour les activités bruyantes (tonte, bricolage, travaux...)

Horaires autorisés :

- En semaine (lundi au vendredi) : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 19h30
- Le samedi : 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00
- Le dimanche : 10h00 – 12h00 uniquement
- Jours fériés : 10h00 – 12h00 uniquement

Tranquillité pour tous

Nous savons que chacun fait de son mieux, et que les beaux jours donnent envie de s'activer dans le jardin ou d'avancer ses chantiers. Mais un petit effort de tous sur ces horaires, et c'est toute la commune qui y gagne : les familles qui souhaitent se reposer, les enfants qui font la sieste, les voisins qui profitent de leur terrasse... sans oublier vous-mêmes !

Merci à chacun et chacune de respecter ces règles de savoir-vivre et de vivre ensemble.

▲ Rappelons tout de même que le non-respect de ces règles est passible d'une amende de 68 € (majorée 180 € si les délais de paiement ne sont pas respectés).

Nouveaux habitants et diplômés

Afin de faire connaissance et de tisser du lien, notre traditionnel accueil des nouveaux habitants se fera le 20 septembre à 11h au foyer rural. Élus et représentants des associations seront présents afin de vous présenter la commune, ses services et apprendre à se connaître

Du côté des diplômés, même date, même heure, mais ce sera l'occasion de vous féliciter et de vous remettre une récompense bien méritée, au nom de la commune.

Si vous venez d'arriver sur la commune ou que vous venez de réussir votre examen, n'hésitez pas à vous signaler en mairie, afin de prévoir le nécessaire.



Aide aux entreprises artisanales

Aurillac Agglomération, avec le soutien du programme européen LEADER, propose depuis le début d'année une aide à destination des entreprises artisanales sans point de vente.

Jusqu'à 40 % des dépenses HT éligibles peuvent être pris en charge.

— Qui est concerné ?

Cette aide concerne les artisans, micro-entrepreneurs ou dirigeants d'une petite entreprise artisanale qui souhaitent développer leur activité grâce à l'achat de matériel, la rénovation de leurs locaux professionnels ou encore la mise en place d'outils numériques :

- un menuisier qui remplace une machine devenue vétuste ;
- un artisan d'art qui aménage ou modernise son atelier ;
- un électricien qui achète du matériel plus performant ;
- un paysagiste qui aménage son local technique (hors achat de véhicule) ;
- un micro-entrepreneur qui crée un site internet pour présenter son activité ou gérer ses devis

— Exemple

L'entreprise ABTP 15 (Ytrac) a ainsi obtenu une aide pour l'acquisition d'une mini-pelle. Pour un investissement de 36 000 € HT, l'entreprise a bénéficié de 14 400 € de subventions (LEADER + Aurillac Agglo).

— Délais

Le dispositif est ouvert jusqu'en juin 2027, dans la limite des crédits disponibles.

Actuellement, il reste encore une enveloppe d'environ 90 000 € de crédits LEADER à mobiliser sur le territoire. Les artisans ayant un projet d'investissement sont donc vivement invités à se renseigner afin de vérifier leur éligibilité, les demandes devant être déposées avant tout engagement de dépenses ou début des travaux.

— Contact

Simon GOLDENBERG, animateur LEADER pour le bassin d'Aurillac.

Téléphone : 06 78 32 73 75

Mail : sgoldenberg@cantal.fr



Ressourcerie

— Donner, acheter, réemployer : un nouveau réflexe aux Quatre-Chemins

Aurillac Agglomération avait lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la création et l'exploitation d'une recyclerie/ressourcerie aux Quatre-Chemins, dans les locaux qui accueillent Cantal Loisirs. Deux candidatures ont été déposées dans le cadre de cette délégation de service public, et c'est celle d'Emmaüs Cantal qui a été retenue.

Cette nouvelle implantation permet à la communauté de développer ses activités et de compléter son offre. Elle est présente sur Aurillac depuis 1989, d'abord rue de la Somme, site principal, et a ensuite ouvert une antenne de l'autre côté du département, à Saint-Flour, en 2011.

En 2023, une boutique a vu le jour rue Chazerat, en plein centre-ville aurillacois, qui visait déjà à faire connaître l'action d'Emmaüs, en complément de la communauté historique.

Emmaüs occupe les locaux depuis le 1er janvier 2026, suite à la signature d'une convention mettant le lieu à disposition pour une durée de cinq ans.

Dès le début du mois de mars, les habitants ont pu y déposer leurs objets inutilisés. Après l'aménagement des 500 m² dédiés à la vente, dont la décoration et l'agencement ont été réalisés à partir de matériaux de réemploi, la ressourcerie a ouvert ses portes le 26 mai.

— Compagnons, bénévoles & salariés

Cinq compagnons dédiés à la ressourcerie sont depuis à l'œuvre sous la responsabilité de Thomas Lemerrier, embauché en tant que responsable du site. À cela s'ajoutent de nombreux bénévoles réguliers ou plus ponctuels. Les personnes souhaitant donner un peu de leur temps peuvent participer à différentes missions : collecte, tri, réparation ou vente.

— Horaires & philosophie

- Les dépôts se font du mardi au samedi de 9 h à 17 h.
- Quant au magasin, il est ouvert les mercredis, vendredis et samedis de 14 h à 17 h, ainsi que le samedi matin de 10 h à 12 h.

Les articles y sont vendus à environ un tiers de leur valeur neuve, dans une logique de prix solidaires.

Chaque habitant peut devenir acteur de cette démarche en privilégiant le réemploi : donner les objets dont il n'a plus l'usage, acheter d'occasion ou encore s'engager comme bénévole.

Autant de gestes qui contribuent à réduire les déchets et à soutenir une initiative solidaire.



Micro-folie

— Les Micro-Folies s'installent à l'EHPAD de Reilhac

Ce dispositif national a vocation à rendre la culture accessible à toutes et tous, particulièrement dans les territoires éloignés des grands équipements culturels.

Les Micro-Folies tournent toujours autour d'un musée numérique, qui propose plusieurs milliers d'œuvres de nombreux établissements prestigieux (musée d'Orsay, Louvre, château de Versailles...). Afin de mettre en valeur le patrimoine local, le catalogue inclus de nombreuses collections régionales. Ce musée numérique est le cœur de chaque projet autour duquel les collectivités peuvent développer des modules complémentaires adaptés à leur projet de territoire.

La commune de Naucelles, en partenariat avec le Centre social de la Vallée de l'Authre, met en œuvre cette initiative sur le secteur, cofinancée par la Caisse d'allocations familiales.

Ils ont opté pour une version itinérante avec en complément un espace de réalité virtuelle, des maquettes pédagogiques, une collection d'ouvrages « Pont des Arts » et des ateliers de médiation culturelle destinés à différents publics, notamment les scolaires, les familles et les associations.

— Dates et conditions d'accès

Le dispositif posera cet automne ses valises à l'EHPAD de Reilhac du 12 au 17 octobre 2026 !

Accès libre et gratuit selon un planning de session : lundi pour les associations, mardi pour les écoles, mercredi tout public, jeudi écoles/associations, vendredi résidents et leur famille et samedi tout public.

Plus d'informations via la médiathèque de Naucelles : 04 71 63 00 28 /mediatheque@naucelles.fr

Château de la Voulte

Depuis début juillet, le Château de La Voulte ouvre ses portes aux visiteurs.

L'occasion de découvrir près de huit siècles d'histoire à travers son architecture, son parc et sa chapelle, ainsi que le rôle qu'il a joué au fil du temps en Haute-Auvergne.

Les visites sont assurées par le propriétaire.

Elles ont lieu les mercredis et dimanches, à 14h30 et 16h. Il est conseillé de vérifier leur bonne tenue quelques jours avant, sur le site du château ou par téléphone.

Infos pratiques, horaires et histoire :
www.chateaudelavoulte.com/visites

Contact : 06 60 87 27 75

CHÂTEAU DE LA VOULTE
MONUMENT HISTORIQUE • MARMANHAC • CANTAL



VISITES DU CHÂTEAU
GUIDÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE

LES MERCREDIS ET DIMANCHES 14H30 ET 16H00

Venez découvrir l'histoire, l'architecture, la chapelle et le parc de ce château médiéval de Haute-Auvergne.

Merci de nous prévenir par téléphone avant votre venue. 06 60 87 27 75



Plus d'informations sur la page des visites

CHÂTEAU DE LA VOULTE
www.chateaudelavoulte.com

CHAMBRES D'HÔTES ET SÉJOURS AU CHÂTEAU | TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE.

L'écho des Gambadous

« Les infos, c'est un truc de grands »

Pourtant, les enfants ont aussi leur propre regard sur la vallée. C'est pourquoi nous avons décidé de leur ouvrir les pages du bulletin pour qu'ils puissent parler de leur perception du quotidien. Les sujets sont libres et l'encadrement est assuré par le centre social pendant les temps d'ALAE des écoles de Marmanhac et Laroquevieille. De notre côté, nous n'assurons que la mise en page.

Seule consigne : travailler collectivement.

Des mots simples et des dessins faits de leurs mains pour revenir à hauteur d'enfant.
Merci aux petits reporters, de maternelle au CM2 !



Créé avec l'application **BdF** développée par la BnF



Créé avec l'application **BdF** développée par la BnF



Créé avec l'application **BdF** développée par la BnF

Une Année aux Gambadous



On a fait plein d'Activités Manuelles
pour découvrir l'Art



De jolies décorations pour le repas des Aînés et
le Père Noël est même venu nous voir



On entretient aussi
notre beau jardin.
En passant devant l'école
venez l'admirer.



Randonnée

— Commission chemins de randonnée : l'aventure continue

La commission chemins de randonnée est une commission participative, ouverte à tous les habitants. Commencée en 2023, elle continue ses missions, avec pour nouveau chef d'orchestre Bruno Bonnet avec une vingtaine de bénévoles passionnés.

— Nettoyage des sentiers

Sa dernière action s'est déroulée le samedi 6 juin, avec une dizaine de bénévoles mobilisés. Ils ont nettoyé et débroussaillé les sentiers du Col de Pradines, de l'Avé Maria, du Château de Sédaiges et de Lasvernhes.

Résultat : des chemins impeccables pour vos prochaines balades ! Merci aux bénévoles pour leur investissement, et aux propriétaires qui nous laissent passer sur leurs parcelles.

— Prochaines actions

Plusieurs chantiers de fond avancent en parallèle : le conventionnement du circuit de la Vallée des poètes, ainsi que le renouvellement du fléchage par l'agglomération, dont le passage sur Marmanhac est attendu au 3^e trimestre 2026.

Les prochaines actions prévues se concentreront sur le réaménagement du pont d'Ortignes, fragilisé par les crues hivernales, ainsi que sur l'ouverture de nouvelles liaisons, notamment pour rejoindre la table d'orientation d'Alquier. Cette dernière devrait être remise en état prochainement, avec le concours des élèves du Lycée St Géraud.

Une randonnée est également prévue le 13 septembre en direction du four à pain de Carvialle, de concours avec la fête du pain organisée par le comité des fêtes.

Si vous souhaitez rejoindre la commission, n'hésitez pas à contacter la mairie !



— Présentation du CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un service de la commune qui aide les habitants lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne.

Il peut apporter un soutien aux personnes âgées, aux familles ou à toute personne ayant besoin d'aide, que ce soit pour des démarches, des conseils ou un accompagnement. Le CCAS travaille aussi avec différents partenaires pour proposer des solutions adaptées et favoriser la solidarité sur la commune.

Les échanges au sein du CCAS se font dans le **respect de la confidentialité et de l'anonymat**, afin de garantir la discrétion et la confiance des personnes accompagnées.

— Les différentes missions du CCAS de Marmanhac

- **L'aide au portage des médicaments** pour les personnes qui ont des traitements réguliers
- **L'aide au financement du permis de conduire ou à la conduite accompagnée** jusqu'à 25 ans et sans conditions de ressources. En contrepartie, les jeunes doivent faire 5 heures de bénévolat dans une association de Marmanhac. Une convention a été conclue avec trois auto-écoles.
- **L'aide pour les voyages scolaires** (à partir du collège), en fonction du quotient familial soit de 20 € minimum à 70 € maximum.
- **Le secours ou l'aide exceptionnelle** (sous conditions de revenus) comme par exemple pour payer des frais d'obsèques, des denrées alimentaires, des aménagements de domicile.
- **La prise en charge des frais d'installation de téléassistance** telle que la Présence verte
- **La prise en charge des temps périscolaires**, sous conditions, pour les enfants nécessitant une aide ponctuelle.
- **L'organisation du repas des aînés** (70 ans et plus)
- **Le portage de colis de fin d'année** aux personnes en maison de retraite et aux personnes ayant répondu à l'invitation au repas des aînés, mais ne pouvant pas être présentes.

Ces missions peuvent évoluer dans le temps, suivant les souhaits et envies de la population.

— Le conseil d'administration du CCAS

Président : Aymeric Faivre

Vice-présidente : Mélanie Clairet

Membres élus : Élisabeth Duval, Émilie Monier, Florence Gibert, Jacques Gourdy, Michel Loche

Membres non-élus : Catherine Nogues, Dominique Lacombe, Françoise Bonnet, Florence Combelle, Jessy Lafrance, Maryvonne Bosetti

Parole aux associations

● Encore un titre pour le Cochonnet Marmanhacois

Pour la quatrième année consécutive, Le Cochonnet Marmanhacois décroche un titre départemental. En effet Marc Laporte – Jean-Marie Lattes – Franck Vigourx deviennent Champion du Cantal triplettes vétérans, le 23 avril 2026 sur les terrains de Jussac.

Le beau jeu proposé par nos trois licenciés, leur régularité et leur solidarité ont eu raison de tous leurs adversaires.

Ils auront la lourde charge et aussi le privilège de représenter notre département aux prochains Championnats de France les 19 et 20 août à Saint-Yrieix sur Charente (16). Nous comptons sur eux pour être les ambassadeurs de notre club durant ce week-end. Bravo à tous les trois.



Un autre résultat est à mettre en exergue ; celui de Laurent Chevalier qui a effectué un parcours remarquable pour ne céder qu'en demi-finale du Championnat du Cantal tête à tête contre le futur champion Vincent Magne de Jaleyrac. Ce résultat lui a permis de se rendre aux Championnats de Ligue en Haute-Loire à Aurec sur Loire (43) et de bien représenter notre club. Félicitations à lui et bravo pour sa progression.

Le Cochonnet Marmanhacois continue sa saison avec les Championnats des clubs jusqu'au mois d'octobre et peut-être avec d'autres titres à venir. En attendant, les concours des vendredis ont redémarré en alternance avec Jussac, Reilhac et Naucelles qui nous a rejoints cette année. Nous vous invitons à venir taquiner le cochonnet lors de ces soirées conviviales ouvertes à tous (licenciés et non licenciés).

Bonne période estivale à tous et bonnes vacances.

● Les vergers de l'Authre

Cet hiver dans le verger situé à la Contie, nous avons continué à tailler pour redonner une forme correcte aux arbres fruitiers, certains malgré leur âge autour des 60/70 ans sont toujours très vigoureux. Mais d'autres commencent à donner des signes de fatigue, il a fallu en abattre un. Nous avons planté quatre arbres pour remplacer et préparer l'avenir. Ils ont été prélevés dans la pépinière, ils ont été greffés par l'association au cours des années précédentes.

Ce printemps nous avons fait des stages de greffes pour apprendre aux nouveaux et rafraîchir la mémoire aussi aux anciens, nous avons pratiqué la greffe à l'anglaise, en couronne et en incrustation.

La production ne devrait pas permettre une fête de la pomme cette année. Un glanage ouvert aux adhérents sera peut-être proposé.

Contact : lesvergersauthre@gmail.com



● Club FER Cantal : Le Corps et l'Esprit

Officiellement lancée ce printemps, l'association Club FER Cantal propose une approche de la préparation physique axée sur trois piliers : Force, Endurance et Résilience.

Loin des salles traditionnelles, les entraînements se déroulent pour l'instant en extérieur sur le stade municipal de Marmanhac, avec du matériel brut : Kettlebells, poids de corps et matériel existant. Chaque séance est rigoureusement encadrée et s'adapte au niveau de chacun, du parfait débutant au sportif confirmé.

Qui suis-je ?

Moi c'est Hugo, coach sportif diplômé. Fraîchement débarqué d'Aix-en-Provence et installé dans la région depuis fin 2025, je suis aussi papa (d'où le nom « Papa Robuste ») et j'exerce mon activité de coach à la salle de musculation de Mauriac. Passionné par l'entraînement fonctionnel et hybride, mon but est de transmettre une méthode utile, concrète, et de partager mon expertise à travers des coachings personnalisés et collectifs.

La Team : Prêts à tout, pour le plaisir !

Ici, on ne cherche pas la compétition à tout prix, mais on vise la polyvalence. Notre objectif ? Forger une team capable de tout faire : de s'aligner sur un trail local à participer à un contest physique, sans prétention, mais avec un maximum de plaisir, de cohésion et d'entraide.

Au programme des 6 prochains mois :

Cet été : Poursuite des entraînements à Marmanhac le dimanche matin (les 2 premières séances d'essai sont 100 % gratuites et sans engagement). Horaire avancé en raison des fortes chaleurs : 9:00-10:00.

Rentrée de septembre : adhésion pour la saison 2026/2027.

Automne/Hiver : Transition des créneaux et des sessions en intérieur pour la saison froide.

Tarif : Cotisation annuelle de 120 €.

Réseaux : @clubfercantal & @paparobuste

Contact : Hugo Liogier — 06 84 36 29 32 — hugoliogier@gmail.com



● Jordanne Feldenkrais

La méthode Feldenkrais aide chacun à mieux bouger en affinant sa conscience du mouvement, grâce à des consignes verbales, douces et progressives. Chaque participant explore ainsi de nouvelles façons de se mouvoir, avec plus de fluidité. Accessible à tous, quel que soit l'âge ou l'expérience.

Cours collectifs chaque vendredi de 10h30 à 11h30, salle polyvalente de Saint-Simon, animés par Claudine Delachaux, praticienne certifiée.

Séances découverte gratuites : vendredi 18/09 (10h30-11h30) et samedi 19/09 (14h30-15h30). Covoiturage possible depuis Marmanhac.

Renseignements : claudine.delachaux@gmail.com ou 06 42 50 74 75

● Association des genêts d'or du val de l'Authre

Association des « anciens » qui s'étoffe petit à petit au niveau des adhérents, malgré le départ définitif au vu de l'âge et de la maladie. Cette année nous avons perdu notre chère Manou à l'âge de 99 ans. Nous sommes actuellement 61 adhérents, et sommes prêts à accueillir d'autres personnes.

En ce semestre écoulé, nous avons organisé 2 repas, une belote, une après-midi festive et un voyage le 25 juin.

Festivités à prévoir après un petit repos d'été :

- 12,09 — Après-midi festive Vercueres
- 24,09 — notre 2e voyage
- 24,10 — repas à Vercueres
- 31,10 — notre 2e belote
- 10,12 — notre repas de Noël

Nous espérons vous voir nombreux à ces festivités.
Prenez soin de vous.



● Association Communale de Chasse Agréée de Marmanhac

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Marmanhac s'est tenue le 15 juin 2026, en présence du maire. L'association compte une quarantaine d'adhérents, avec peu de jeunes chasseurs. Les différents bilans de l'année écoulée ont été présentés, validés et votés lors de l'assemblée.

Sur la précédente saison, les prélèvements se sont élevés à 11 sangliers et 8 chevreuils. Aucun lâcher de lièvres n'a été réalisé, mais 30 faisans et 30 perdreaux ont été introduits.

Un nouveau bureau a été élu :

- Président : Mathieu Landes
- Secrétaire : Olivier Guibert
- Membres du bureau : Jean-François Laporte et Philippe Apcher
- Vice-président : Roger Sautarel
- Trésorier : Mathieu Leclercq

L'ouverture de la chasse pour la saison 2026/27 est fixée au 15 août 2026 pour le sanglier. Quant à l'ouverture générale, ce sera le 13 septembre 2026. Clôture le 28 février 2027.

Les tarifs des cartes de chasse sont fixés ainsi :

- Carte sociétaire (domiciliés à Marmanhac) : 80 €
- Carte agriculteur/propriétaire : 60 €
- Carte étranger : 160 €
- Carte étranger gros gibier (sanglier/chevreuil) : 50 €

Il est à noter que l'association peut mettre sur demande à disposition des habitants de la commune, sa caisse frigorifique située à leur local de chasse !



● Une année riche en projets grâce à l'APE

Tout au long de l'année scolaire, l'Association des Parents d'Élèves (APE) s'est mobilisée avec un objectif simple : permettre aux enfants de vivre davantage d'expériences, de découvertes et de moments de partage. Grâce à l'implication des bénévoles et au soutien des familles, de nombreux projets ont pu voir le jour au bénéfice de tous les élèves du RPI.

L'une des principales missions de l'APE est de participer au financement des activités scolaires.

Transport et billets d'entrée des élèves. Cette année encore, l'association a contribué à rendre possibles plusieurs sorties pédagogiques qui viennent enrichir les enseignements en classe. Les enfants ont ainsi pu découvrir la ferme pédagogique en Corrèze, accrobranche, visiter la Plantelière et le musée des Archives, assister à cinq représentations théâtrales et profiter de six séances de piscine.

Financement des ateliers du CPIE sur la nature. Ces expériences, à la fois éducatives et ludiques, constituent des souvenirs précieux pour les élèves tout en favorisant leur ouverture sur le monde.

L'APE accompagne également l'école dans ses projets à plus long terme. Une participation financière est notamment prévue pour le prochain voyage scolaire, organisé tous les deux ans, afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'en bénéficier dans les meilleures conditions.

Au-delà des sorties, l'association participe régulièrement à l'achat de matériel pédagogique. Cette année, elle a financé différents équipements et fournitures destinés aux activités menées en classe : outils de jardinage, graines pour les plantations, matériel de cuisine, de bricolage et autres ressources nécessaires aux projets imaginés par l'équipe enseignante. Ces investissements permettent aux enfants d'apprendre autrement, à travers des activités concrètes et stimulantes.

L'APE tient également à préserver les moments festifs qui rythment l'année scolaire. Elle a ainsi financé les cadeaux de Noël offerts aux élèves ainsi que le spectacle de cirque proposé par les Tonys, un rendez-vous toujours très attendu qui a émerveillé petits et grands.

Mais l'APE, ce n'est pas seulement un soutien financier. C'est aussi un acteur important de la vie locale qui favorise les rencontres entre les familles et contribue à renforcer les liens au sein de la communauté éducative. Cette année, plusieurs temps forts ont permis de partager des moments conviviaux : le défilé d'Halloween, un atelier de confection de sablés, ainsi que différentes actions menées en partenariat avec le Centre social, notamment la réalisation de décorations de Noël et la vente d'un livre créé par les enfants eux-mêmes !



Toutes ces initiatives sont rendues possibles grâce aux nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année : marché de Noël, ventes de chocolats, de parfums, de madeleines, de photos, de tabliers de cuisine, vente de muguet, pesées diverses et variées, sans oublier l'événement phare qu'est la fête de l'école et sa grande tombola. Derrière chacune de ces actions se cachent des heures de préparation, l'investissement des bénévoles et la générosité des participants.

L'APE remercie chaleureusement l'ensemble des parents, bénévoles, partenaires, enseignants et habitants qui soutiennent ses actions. Grâce à cet engagement collectif, les enfants peuvent bénéficier chaque année de projets toujours plus riches, favorisant à la fois leurs apprentissages, leur épanouissement et leur plaisir de grandir ensemble.

● L'USVA en pleine réussite

L'assemblée générale du samedi 20 juin 2026 a mis en valeur la belle saison de l'USVA. Sportivement d'abord avec en point d'orgue la victoire en coupe du Cantal de notre équipe 1 qui avait réussi auparavant son maintien en Régional 2. L'équipe 2 n'est pas en reste, car elle a terminé championne du Cantal de Division 1 ce qui lui permet de grimper à l'échelon régional l'année prochaine. L'équipe 3 finit 2e de Division 3 et aura pour objectif la montée l'année prochaine. L'équipe 4 a fini le championnat au milieu de tableau, ce qui était son objectif. L'équipe féminine a réalisé une très belle saison avec de bons résultats tout au long de l'année en se classant 3e du championnat et en ayant réalisé un parcours honorable en coupe du Cantal.

Côté école de foot, une belle saison également avec une augmentation du nombre de licenciés et des résultats prometteurs pour l'avenir. Les manifestations du club telles que le tournoi foot salle et le tournoi des Pitchouns ont été de vraies réussites. Place désormais aux vacances, avec un retour aux entraînements fin juillet.

Le traditionnel vide grenier et tournoi de pétanque de l'USVA Pole jeune se fera le 23 août à Naucelles. La journée de rentrée de l'USVA aura lieu le 5 septembre avec un repas pour clôturer la journée. Le quine se fera le 28 novembre 2026 au gymnase de Naucelles. Nous vous entendons nombreux sur ces manifestations.

L'USVA vous souhaite de bonnes vacances et vous attend à la reprise pour venir nous supporter tout au long de la saison.



● Comité des fêtes

Chasse aux œufs au château de Sedaiges



Le 6 avril dernier, le Comité des Fêtes de Marmanhac a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs dans le magnifique cadre du Château de Sedaiges.

Sous un soleil généreux et dans une ambiance conviviale, plus de 40 enfants ont participé à cet après-midi festif. Répartis dans le parc et les bois du domaine, les jeunes chasseurs se sont lancés avec enthousiasme à la recherche des précieux œufs cachés.

Entre rires, découvertes et moments de partage en famille, chacun a pu profiter pleinement de cette animation devenue un rendez-vous incontournable.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement les familles participantes, les bénévoles mobilisés ainsi que le Château de Sedaiges pour son accueil.





● Comité des fêtes (suite)

Un vide-grenier réussi à Marmanhac

Le 31 mai dernier, le Comité des Fêtes de Marmanhac a organisé son traditionnel vide-grenier dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Tout au long de la journée, exposants et visiteurs se sont retrouvés pour partager un agréable moment au cœur du village. Installés sous les grands arbres, les nombreux stands ont proposé une grande diversité d'objets. Chacun a pu prendre le temps de chiner et de dénicher quelques bonnes affaires dans un cadre particulièrement agréable.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des exposants, les visiteurs, les bénévoles ainsi que Monsieur de Varax pour la mise à disposition de son parc, qui a permis le bon déroulement de cette manifestation. Leur implication et leur soutien ont contribué à la réussite de cette belle journée conviviale et appréciée de tous.

● Une nouvelle dynamique pour la gymnastique volontaire

Depuis sa création en 1986, l'Association de Gymnastique volontaire de Marmanhac-Laroquevieille contribue à la vie sportive locale. Cette année encore, elle a su se renouveler pour continuer à proposer une activité physique accessible à toutes et à tous, dans la convivialité.

Un nouvel animateur plein d'énergie

Après le départ vers de nouvelles aventures de notre ancienne animatrice Julie, l'association a accueilli Tom Marty à la rentrée 2025. Animateur diplômé, Tom propose des séances variées et ludiques, dont le programme se renouvelle chaque semaine : renforcement musculaire, stretching, cardio, jeux en équipe, séances de type Hyrox, défis en tout genre... Les idées ne manquent pas, et chaque jeudi soir apporte son lot de surprises !

Présence sur le territoire

Cette année, l'association a participé au premier Forum des associations de la Vallée de l'Authre, organisé conjointement par le Centre social et Familles rurales. Une belle occasion de faire connaître notre activité aux habitantes et habitants du territoire, et de rencontrer d'autres associations locales.

Et pour la suite ?

Pas de changements à l'horizon pour la rentrée 2026. L'association maintient son créneau habituel et son objectif : pratiquer une activité physique régulière dans un cadre convivial et bienveillant, ouvert à toutes et à tous.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

La reprise des cours est fixée au jeudi 10 septembre 2026 au foyer rural de Marmanhac. Venez tester, les deux premiers cours sont gratuits !

Informations pratiques

Lieu : Foyer rural de Marmanhac

Horaires : le jeudi, de 20h à 21h

Cotisation : 75 €/an

Contact : 06 77 13 84 70 (Élodie)



● Aux chœurs de la vallée

Quelques mois après la reprise de manifestations, l'association prépare activement la fête de la paroisse, programmée le 1er dimanche d'août; cette année ce sera le dimanche 2 août.

Au programme la messe à 10h30 suivie d'un apéritif, d'un repas et d'une après-midi animée par les burons et cabrettes d'Ytrac à Pailherols.

Cette journée est l'occasion de rassembler les paroissiens des diverses communes associées sous la dénomination Saint Louis de Hauterive entre Doire et Authre et de récupérer des fonds pour accompagner les nombreuses personnes qui interviennent auprès de l'abbé Philippe Sournac. Une enveloppe sera remise à chaque clocher pour l'entretien et/ou le fleurissement des églises.

Notre association vieillit, les membres sont âgés et nous avons connu deux décès.

Pour les plus anciens, celui de madame Jeanne Lucot qui avait quitté son domicile de « La Bessouille » depuis 20 ans et dont le mari était à l'origine de la création de notre association.

Et celui de madame Marguerite Riffaud que tous les habitants de la commune connaissaient. Elle était très investie dans les activités associatives, donnait de son temps, de son énergie sans compter.

Il y aurait beaucoup à dire et raconter pour remercier ces années de dons de soi afin de motiver les jeunes générations à s'investir pour une commune vivante.

● Le centre social fera son assemblée générale en septembre

Le centre social, un outil au service des habitants du territoire : le forum des associations de la vallée a eu lieu le 13 juin 2026 à la salle polyvalente et au gymnase de Jussac. Ce forum a permis aux associations de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques, leurs idées, leurs besoins de matériel. Les habitants de la vallée de l'Authre ont pu découvrir ou redécouvrir des associations. Cette journée a été aussi l'occasion de partager une auberge espagnole dans des assiettes, verres et couverts prêtés par Emmaus (ressourcerie des 4 chemins), de parler mobilité avec le dispositif de co-voiturage Mouv'ici porté par Aurillac aggro et se renseigner avec les services de l'État sur le dispositif service civique, je veux aider.gouv.fr et guide asso. Cet événement construit par et pour les associations est amené à se renouveler chaque année dans notre vallée.

Rentrée 2026 : le centre social proposera de l'anglais aux enfants de CM1-CM2 dans le temps périscolaire. Cet atelier sera intergénérationnel, et pourra accepter 3 adultes par séance. Inscription possible par téléphone pour une période de 6 séances de 1h (34/42€ les 6 séances). Si l'anglais vous intéresse contactez-nous !

Si le théâtre vous intéresse : construisons ensemble notre atelier mardi 15 septembre, à 18h30 au centre social.



Retours en images

● Laurent Tellier, Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

Laurent Tellier, maire pendant onze ans à Marmanhac, a reçu samedi 30 mai une reconnaissance qui nous rend toutes et tous très fiers : la médaille de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres !

C'est dans notre salle du conseil municipal, celle où il a passé tant d'heures, que le préfet du Cantal, Philippe Loos, lui a remis cette distinction. Une cérémonie chargée d'émotions à l'image de l'homme : simple, entouré de sa famille, de ses proches, d'habitants et de nombreux élus dont le sénateur Bernard Delcros, la conseillère départementale Marie-Hélène Roquette et le député Vincent Descoeur, à l'origine de sa nomination).

Sur la commune, il a eu 2 passions dévorantes, en plus de sa famille : la politique et la culture. Il s'est servi de la première pour faire rayonner la seconde.

Outre l'écriture d'une trilogie, autour de son histoire familiale, et d'une biographie de Fernand Prax, notre poète Marmanhacois, il n'a eu de cesse que d'animer la culture locale : salon du livre au château de Sédaiges, événements occitans, journées du patrimoine et valorisation de la vallée des poètes, pour ne citer qu'eux.

Mais ce ne sont pas les faits qui comptent réellement dans ses actions. Sa véritable valeur, c'est qu'il ait compris que certes, la culture est partout, mais qu'il faut l'accepter, la faire vivre et la partager.

La récompense qui lui a été remise, elle est aussi pour toutes les personnes et associations qui font vivre la culture en milieu rural, et pas que dans le Cantal.

Laurent, merci tout d'abord à ta famille de t'avoir supporté, dans tous les sens du terme, et à ta fille Elodie d'avoir repris le flambeau et de nous honorer de sa présence au Salon du livre.

Mais surtout, merci à toi, Laurent, de faire vivre la culture comme tu as fait de la politique : avec passion et émotion.

Et comme toujours, on te laisse le dernier mot :

« Merci à la poésie qui enchante le monde, merci à Marmanhac et au Cantal qui m'ont accueilli. »

— Laurent Tellier, lors de la cérémonie



● TRB'Trail : une première édition réussie, rendez-vous en 2027

Dimanche 17 mai, l'association TRB'Trail a organisé sa toute première édition sur la commune de Marmanhac, au départ du Foyer. Coureurs et randonneurs avaient le choix entre trois parcours : un trail de 22 km (660 m D+), un trail de 11 km (350 m D+) et une randonnée pédestre de 11 km (350 m D+).

420 participants, dont 65 randonneurs, ont pris part à cette première édition, et près de 150 pizzas ont été vendues à l'arrivée ! Un beau succès, salué par des centaines de personnes venues profiter de cette belle journée sportive.

Merci aux habitants d'avoir joué le jeu, en participant, en encourageant ou en accueillant les coureurs : c'est aussi grâce à vous que cette aventure continue.

C'est officiel : la TRB'Trail reviendra à Marmanhac en 2027, la date sera connue en fin d'année.

La commune et l'association travaillent déjà, en collaboration plus étroite, à affiner l'organisation et à régler les quelques points de vigilance identifiés, pour une expérience toujours meilleure.

On vous retrouve en 2027 pour de nouvelles foulées sur la commune !



● Cérémonie du 8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai est un moment important de mémoire et de recueillement. Elle permet de rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix, et de ne jamais oublier les sacrifices des anciens soldats.

C'est aussi l'occasion de transmettre cette mémoire aux générations futures et de rappeler l'importance de la paix.

La municipalité remercie chaleureusement les anciens combattants présents pour leur engagement, ainsi que l'ensemble des habitants venus participer à cette cérémonie de souvenir et de respect.



● Concert de Magali Michaut à l'église de Marmanhac

Vendredi 26 juin, l'association Le Livre au Château a proposé un concert exceptionnel de Magali Michaut, sous les nefs de l'église Saint-Saturnin de Marmanhac.

Une buvette et une petite restauration, tenues par l'association paroissiale Au Chœur de la Vallée, ont permis de récolter des fonds au profit de la restauration de l'église.

Un bel événement organisé en partenariat avec la mairie, qui annonce aussi le retour du salon du livre du château de Sédaiges, dans quelques mois !



Agenda des manifestations

- 23 août** **Vide grenier et pétanque USVA**
Naucelles
- 12 sept.** **Pétanque - Tournoi la boule rose**
8h30 - Terrain de pétanque
Inscription obligatoire
- 13 sept.** **Fête du pain et rando partagée**
Carvialles
- 15 sept.** **Co-Construction de l'atelier Théâtre**
18h30 - Centre social à Naucelles
- 16 sept.** **Assemblée générale du Centre social**
18h30 - Ecole de Marmanhac
Réservé aux adhérents et partenaires
- 20 sept.** **Diplômés & nouveaux arrivants**
11h - Salle du conseil - **Inscrivez vous !**
- 19-20 sept.** **Journée du patrimoine**
Révolution Française et Marmanhac
Visite à 10h et 15h au foyer rural
- 27 sept.** **Fête de la plantelière**
14h - La Plantelière, Arpajon sur Cère
- 4 octobre** **Salon du livre**
Château de Sédaiges
- 12-17 oct.** **Micro-Folie**
Ephad de Reilhac
- 18 octobre** **La Rustique - Club FER**
Événement mêlant fitness & course à pied
Stade Albert Fel à Marmanhac
- 31 octobre** **Belotte des Genêts d'or**
Foyer rural
- 11 nov.** **Commémorations**
Place du monument
- 28 nov.** **Quine de l'USVA**
Gymnase de Naucelles

Mairie de Marmanhac
2 place du monument et
des anciens combattants
15250 Marmanhac

Horaires d'ouverture

Ouverture au public :

Lundi, mercredi, vendredi :
9h-12h et 14h-17h

Mardi et jeudi : 9h-12h

Rendez-vous avec les élus :

Samedi sur rendez-vous

☎ 04 71 47 30 43

✉ mairie.marmanhac@orange.fr

🌐 www.marmanhac.fr

📍 Commune de Marmanhac

Bulletin municipal

Rédaction, conception et photos :
Mairie de Marmanhac

Impression :

Imprimerie Champagnac
Encres végétales



Conformément à la volonté de
l'équipe municipale de vous fournir
une information neutre, ce bulletin
ne contient pas de publicité.

Retrouvez toutes les actualités
et événements sur l'application mobile :



IntraMuros

